



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Deux cent-douzième session

# 212 EX/9

PARIS, le 16 août 2021  
Original anglais

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

## ÉVALUATION PAR LE SERVICE D'ÉVALUATION ET D'AUDIT (IOS) DU POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI-UNESCO)

### Résumé

Compte tenu de la [résolution IOC-XXX-3](#) et en application de la [décision 207 EX/5.II.A](#), le présent rapport contient le résumé d'une évaluation récemment achevée, à savoir : Service d'évaluation et d'audit (IOS) – Évaluation du positionnement stratégique de la Commission océanographique intergouvernementale (COI-UNESCO).

Décision requise : paragraphe 23.



Job: 202102489

## INTRODUCTION

1. À sa 207<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à continuer de lui faire périodiquement rapport sur les évaluations achevées parallèlement aux débats qu'il mène sur le programme (décision 207 EX/5.II.A). Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) présente ci-après un résumé de l'évaluation qu'il a récemment achevée concernant le positionnement stratégique de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). Les constatations, conclusions et recommandations sont détaillées dans le rapport intégral, lequel est disponible, accompagné de la réponse du Secrétariat de la COI, sur le [site Web d'IOS](#).

## COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE DE L'UNESCO

2. La Commission océanographique intergouvernementale (COI) est un organe jouissant de l'autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO. Elle est la seule entité des Nations Unies ayant pour spécialisation exclusive l'océanologie, l'observation de l'océan, l'échange des données et de l'information océanographiques et les services spécifiquement axés sur l'océan tels que les systèmes d'alerte rapide aux tsunamis. La demande de données scientifiques solides sur lesquelles fonder la gestion durable des océans est aujourd'hui plus pressante que jamais. De plus, l'Assemblée générale des Nations Unies a chargé la COI de concevoir et exécuter la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030). La Décennie offre un cadre commun grâce auquel les pays pourront pleinement s'appuyer sur les sciences océaniques pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, la COI a convenu avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'utilité de procéder à une évaluation de son positionnement stratégique au sein du système des Nations Unies et de l'ensemble plus vaste des acteurs et programmes dans le domaine de l'océan, en tenant compte des cadres porteurs pertinents auxquels répondent ses activités.

## OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

4. L'évaluation visait à déterminer dans quelle mesure la COI est stratégiquement positionnée pour répondre à la forte demande de solides données scientifiques propres à appuyer une gestion durable des océans dans un champ océanographique qui s'élargit et compte des acteurs toujours plus nombreux. C'est la première évaluation stratégique de la COI réalisée ces dernières années et elle reflète l'évolution des priorités mondiales, mais aussi l'importance croissante de la Commission, dont témoigne la Stratégie à moyen terme (41 C/4) qui doit être adoptée prochainement.

5. Cette évaluation, menée entre décembre 2020 et mai 2021, est conforme aux normes et règles du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), ainsi qu'à ses directives éthiques. Elle a bénéficié des avis d'un groupe de référents tant internes qu'externes, parmi lesquels des points focaux nationaux de la COI, d'autres experts de l'océan mondialement reconnus et des responsables de l'UNESCO et de la COI. Le processus d'évaluation et les outils utilisés étaient conformes aux directives du GNUE concernant les politiques et les principes en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

6. Sur le plan méthodologique, l'évaluation s'est notamment appuyée sur un projet de théorie du changement afin de mettre en évidence et d'analyser les liens et les relations de causalité entre les activités de la COI, les produits et les résultats escomptés. Les données recueillies auprès de sources diverses ont été recoupées entre elles selon une méthode mixte consistant à analyser de pair les données qualitatives et les données quantitatives. De plus, la collecte d'informations sur les effets constatés a permis de valider directement auprès des parties prenantes les conséquences tant visées qu'involontaires de l'action de la COI.

7. L'évaluation a donné lieu à des entretiens avec des sources d'information clés et à une enquête auprès des commissions nationales pour l'UNESCO. Des groupes de discussion ont été organisés sur les questions concernant l'égalité des genres, les petits États insulaires en développement (PEID) et l'Afrique, et deux études de cas ont porté sur l'économie bleue et la planification de l'espace marin. Les évaluateurs se sont entretenus notamment avec des États membres, des membres du personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège, des partenaires non gouvernementaux et d'autres décideurs dans le domaine des sciences océaniques.

## **PRINCIPALES CONCLUSIONS**

**L'action menée par la COI-UNESCO revêt une pertinence croissante dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et répond à un besoin urgent de renforcement de la gestion durable des océans**

8. La Commission océanographique intergouvernementale est le dépositaire central des données et connaissances océanographiques produites dans le monde. Son système d'observation, de données et d'informations relatif à l'océan<sup>1</sup>, ainsi que la coordination des experts techniques du monde entier et l'accès plus aisé à ces derniers qu'elle rend possibles sont unanimement considérés comme des services importants et des contributions essentielles à des cadres fondamentaux des Nations Unies tels que la CCNUCC<sup>2</sup>, le Cadre de Sendai et la CBD<sup>3</sup>. La COI est aussi responsable des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) 14.3, sur l'acidification des océans, et 14.a, sur la recherche scientifique marine, inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). De fait, son Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON) a fourni des avis techniques et tenu des réunions d'experts aux fins de l'élaboration de l'indicateur 14.3. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques publié par la COI est reconnu comme principal mécanisme de mesure des progrès accomplis dans la réalisation de l'indicateur 14.a. La pertinence croissante des sciences océaniques au sein de l'UNESCO a été également confirmée par les États membres dans leurs contributions aux discussions sur le Projet de stratégie à moyen terme (41 C/4).

**La COI a apporté des contributions techniques vitales à la réalisation concrète de ses objectifs de haut niveau<sup>4</sup>, malgré le nombre croissant d'acteurs intervenant dans ce domaine**

9. La COI livre accès aux données, informations et travaux scientifiques indispensables aux entités du système des Nations Unies et aux divers acteurs de la communauté océanographique en général. On note toutefois depuis quelques années une dilution des frontières entre la COI et d'autres entités des Nations Unies, qui sont elles aussi de plus en plus actives dans le champ d'activité scientifique qui est celui de la Commission. Au-delà de la collecte et de la diffusion d'informations et de données, la COI a contribué à la formulation d'orientations, tout particulièrement dans le domaine de la planification de l'espace marin, qui ont aidé les pays à gérer leurs aires protégées en s'appuyant sur des systèmes d'information novateurs.

---

<sup>1</sup> Échange international des données et de l'information océanographique (IODE), Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), Système d'informations sur la biodiversité de l'océan (OBIS) et Système d'alerte rapide aux tsunamis (EWS).

<sup>2</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<sup>3</sup> Convention sur la diversité biologique.

<sup>4</sup> Objectifs de haut niveau : des écosystèmes océaniques sains et des services écosystémiques durables ; des systèmes d'alerte rapide efficaces et des mécanismes efficaces de préparation aux tsunamis et autres aléas naturels liés aux océans ; renforcement de la résilience face au changement et à la variabilité du climat et amélioration de la sécurité, de l'efficacité et de l'efficacité de toutes les activités axées sur l'océan, par des services et des stratégies d'adaptation et de mitigation scientifiquement fondés ; amélioration des connaissances concernant les questions d'actualité dans le domaine de l'océanographie. <https://ioc.unesco.org/about/mission-vision>.

### **Néanmoins, la COI a des difficultés à s'assurer le concours des décideurs au niveau national**

10. Plusieurs des responsables interrogés avaient le sentiment que, en dépit de ses succès, la COI avait peine à mobiliser les décideurs nationaux, du fait de l'absence de services homologues dédiés au niveau des pays, d'une présence régionale limitée, et de la difficulté intrinsèque de fonder les politiques sur des données scientifiques. Si la COI a réussi à capter l'attention des décideurs dans le cadre des organisations régionales existantes, les exemples d'une telle collaboration sont limités.

11. L'action de la COI en tant que plate-forme neutre, rapprochant les États membres et favorisant les échanges entre les gouvernements et les scientifiques, apparaît comme le domaine où elle remporte le plus de succès. Néanmoins, son impact est parfois limité par les réticences des États membres à partager les données. La collaboration avec les détenteurs privés de données et entre ces derniers peut aider à renforcer l'apport de la COI, mais est encore embryonnaire.

### **Les capacités ont été développées au niveau des individus et des organisation mais la volonté politique requise au niveau national pour garantir des résultats plus durables fait défaut**

12. Le développement des capacités est incontestablement une priorité pour de nombreux États membres de la COI, mais plus particulièrement pour les PEID et les pays les moins avancés. La COI est bien positionnée pour répondre aux besoins de ses membres en la matière. Le Rapport mondial sur les sciences océaniques, tout comme l'enquête biennale sur les besoins de développement des capacités, recensent les capacités existantes, les lacunes et les priorités, et les centres de formation régionaux, de même que les sous-commissions régionales, jouent le rôle de mécanismes d'exécution. Toutefois, l'engagement politique des États membres et les ressources dont dispose la COI sont trop limités pour permettre une approche cohérente, durable, axée sur les besoins et intégrée.

### **La priorité globale Égalité des genres de l'UNESCO n'est pas dotée de ressources suffisantes et manque de visibilité dans le domaine de l'océanographie, au sein de la COI et hors de ce cadre. Si la priorité Afrique est bien prise en compte, l'attention portée aux autres groupes régionaux prioritaires à l'UNESCO, comme les PEID du Pacifique, apparaît insuffisante**

13. En ce qui concerne l'égalité des genres, les femmes demeurent sous-représentées aux postes de responsabilité. La COI ne dispose pas de séries de données suffisantes pour ancrer son indispensable leadership s'agissant de remédier aux inégalités entre les genres et de promouvoir l'avancement des femmes. La demande d'interventions de la COI en Afrique est forte et, si un certain nombre de pays africains collaborent activement avec la Commission, le manque global de ressources limite l'impact. L'action de la COI n'a qu'une portée assez restreinte dans les PEID du Pacifique.

### **Les contributions de la COI ne sont pas toujours pleinement reconnues, pour plusieurs raisons dont l'insuffisance des efforts de communication n'est pas la moindre**

14. Le travail de la COI demeure parfois « invisible ». Quelque 63 % des personnes ayant répondu à l'enquête (104 sur 165) indiquent qu'une communication élargie à d'autres acteurs que les seuls scientifiques et décideurs améliorerait la visibilité de la COI et la reconnaissance de son image de marque. La Décennie pour les sciences océaniques offre manifestement à la COI une occasion d'agir et de développer ses efforts dans ce domaine.

**La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques est une importante occasion à saisir, mais l'absence d'un cadre de résultats clairement défini pourrait en compromettre le succès**

15. Le lancement de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable est considéré comme la plus importante avancée institutionnelle stratégique de la COI au cours des dernières années. Beaucoup s'accordent à reconnaître le rôle moteur joué par elle dans cette initiative, qui fait fond sur le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Décennie internationale de l'exploration océanique (DIEO, 1971-1980), ainsi que sur le Programme 2030 des Nations Unies et l'ODD 14 relatif aux océans. Bien qu'encore dans sa phase initiale, la Décennie suscite déjà un intérêt considérable dans la communauté de l'océanographie et plus de 230 propositions de programmes ont déjà été envoyées en réponse au premier appel à participation lancé par la COI.

16. Le défi pour la COI est de rallier les entités des Nations Unies, les pays et les organisations à l'appui de la Décennie. Mais il lui faut encore élaborer un cadre de résultats clairement défini, même si un groupe de travail dédié sur le suivi et l'évaluation a été créé à cet effet. Un certain nombre de résultats scientifiques de haut niveau ont certes été énoncés, mais tous ne sont pas suffisamment explicites et assortis d'indicateurs permettant de les mesurer. De plus, le niveau actuel des ressources est inadéquat par rapport à celui qui serait nécessaire pour assurer le succès d'une initiative aussi importante pour la planète, ce qui laisse mal augurer de l'impact de la Décennie.

**La COI et l'UNESCO voient s'offrir une chance d'explorer des moyens bénéfiques pour l'une et l'autre de promouvoir les dimensions culturelles, éducatives et scientifiques de l'océan**

17. L'UNESCO consacre aux programmes relatif à l'éducation, à la culture et à la science de grosses ressources et de nombreux programmes qui pourraient avoir des retombées directes dans le domaine de l'océan. Il y a là une importante possibilité : le budget de la COI lui est alloué selon un mécanisme central par l'UNESCO, mais ne représente que 2 % à peine du budget de l'Organisation. Les responsables interrogés ont laissé entendre dans leurs réponses que la COI ne bénéficiait peut-être pas assez, à l'heure actuelle, des capacités intersectorielles de l'UNESCO et de son réservoir plus large de ressources, alors même que des possibilités se font jour d'intégrer plus pleinement l'océan dans l'ensemble de ses programmes, par exemple en lançant le concept de « culture bleue », dans lequel la thématique du « bleu », c'est-à-dire de l'océan, jouerait un rôle fédérateur. De plus, l'Académie mondiale Ocean Teacher de la COI gagnerait à un resserrement de sa collaboration avec le Secteur de l'éducation de l'UNESCO.

**Les relations institutionnelles optimales entre l'UNESCO et la COI restent à clarifier**

18. Bien que jouissant de l'autonomie fonctionnelle, la COI contribue à deux des objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021<sup>5</sup>. Elle contribue aussi à l'Objectif stratégique 2 dans l'actuel Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029<sup>6</sup>. En outre, la COI intègre dans ses activités les deux priorités globales transversales de l'UNESCO : la priorité globale Afrique et la priorité globale Égalité des genres. La COI est considérée comme un rouage essentiel de la contribution attendue de l'UNESCO au Programme 2030, et les États membres soulignent l'importance de son rôle comme gardienne de l'océan et des sciences océaniques en cette période de crise climatique planétaire où l'océan est un facteur central. Néanmoins, plusieurs partenaires clés voient un lien direct entre l'actuel positionnement organisationnel de la COI au sein de l'UNESCO et certaines de ses limites, à savoir notamment des ressources insuffisantes et ce que certains perçoivent comme un manque de clarté

---

<sup>5</sup> À savoir (i) Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial ; et (ii) Objectif stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable.

<sup>6</sup> Œuvrer à l'édification de sociétés durables et à la protection de l'environnement par la promotion de la science, de la technologie, de l'innovation et du patrimoine naturel.

concernant son mandat, aggravé par l'absence d'un instrument normatif sur lequel elle pourrait s'appuyer.

### **Les activités de la COI ont pris de l'ampleur au cours des dernières années, mais son budget n'a pas progressé en conséquence**

19. L'un des principaux risques qui pèsent sur l'avenir de la COI est le décalage entre ses ressources actuelles et le nombre et l'échelle des initiatives dans lesquelles elle est aujourd'hui engagée. Si beaucoup voit dans la Décennie pour les sciences océaniques une chance, 15 % environ des personnes interrogées, principalement des responsables internes, ont dit craindre que la COI ne soit pas en mesure d'y consacrer des ressources adéquates. Il est donc nécessaire que la COI s'engage dans des partenariats stratégiques aux fins de la Décennie de façon que chacun y gagne. Étant donné les financements accrus que nécessite la Décennie, son succès dépendra vraisemblablement de la mesure dans laquelle la COI coopérera avec d'autres entités du système des Nations Unies. Il reste également à déterminer comment l'UNESCO peut soutenir au mieux la Décennie pour les sciences océaniques.

### **Conclusions et voie à suivre**

20. La proclamation de la Décennie des Nations Unies et la décision de l'Assemblée générale d'en confier la coordination à la COI ont démontré la pertinence et la valeur stratégique que cette dernière présente pour le monde. Dans le cadre du Programme 2030, la COI voit son rôle encore accru. La Décennie est donc pour elle une occasion de réaffirmer sa position de chef de file mondial et sa pertinence pour les membres d'ONU-Océans, les décideurs et le monde entier s'agissant d'assurer une gestion plus durable des océans.

21. La COI devrait donc considérer sa collaboration avec d'autres entités aux fins de l'élaboration d'un cadre de suivi assorti d'indicateurs mesurables comme une priorité si elle veut optimiser sa part des ressources et des tâches. Une décentralisation croissante de ses activités au niveau régional, axée en particulier sur l'harmonisation des efforts avec ceux des organisations et réseaux régionaux existants, est un autre moyen d'accroître son impact au niveau national. La COI doit impérativement intensifier ses efforts pour offrir des services consultatifs aux États membres au niveau national, en soutenant le développement des capacités et l'élaboration de politiques nationales conformément aux objectifs énoncés dans l'ODD 14 du Programme 2030.

22. La COI devrait assumer pleinement son rôle en tant que gestionnaire et que guide des activités en matière de sciences océaniques, en encourageant notamment l'égalité des genres aux postes de responsabilité, en vue du développement d'initiatives au niveau national et de la réalisation des effets recherchés en ce qui concerne l'égalité des genres dans les sciences de la mer. Enfin, l'évaluation suggère d'explorer les arrangements financiers et organisationnels qui permettraient le mieux d'aider les États membres dans leurs décisions compte tenu du positionnement mondial envisagé pour la COI dans une gestion fondée sur la science des océans, ainsi que de son rôle de chef de file de la Décennie pour les sciences océaniques, et de faciliter la collaboration intersectorielle.

### **Projet de décision proposé**

23. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la résolution IOC-XXX-3 relative au programme et budget de la Commission océanographique intergouvernementale (COI),
2. Ayant examiné le document 212 EX/9,

3. Accueille avec satisfaction l'évaluation du positionnement stratégique de la Commission océanographique intergouvernementale (COI), et prend note avec intérêt de ses conclusions et recommandations ;
4. Accueille également avec satisfaction la réponse de l'administration aux recommandations (annexe au document 212 EX/9) ;
5. Appelle l'ensemble des États membres, partenaires et donateurs à soutenir le Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) compte tenu du rôle mondial qui est envisagé pour la COI dans la gestion de l'océan sur des bases scientifiques et dans sa conduite de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;
6. Invite la Directrice générale à transmettre le document 212 EX/9 aux organes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) pour examen selon qu'il conviendra ;
7. Invite également la Directrice générale à permettre un suivi adéquat de toutes les recommandations énoncées dans le document 212 EX/9.

## ANNEXE

## RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

Réponse globale de l'administration	
<p>Le Secrétariat de la COI-UNESCO remercie le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO de cette évaluation. Le domaine couvert par les activités de la COI revêt en effet une importance croissante pour le développement durable. De même, il évolue rapidement, alors que les processus de gouvernance intergouvernementaux sont distancés face à des impératifs planétaires grandissants. En tant que centre et source de travaux scientifiques faisant autorité sur l'océan, la COI occupe au sein du système des Nations Unies une position idéale pour soutenir la quasi-totalité de ses entités, y compris le groupement ONU-Océans, dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies. Elle façonne de plus en plus les activités normatives des Nations Unies par des orientations sur les enjeux et les possibilités, en ce qui concerne en particulier le climat, la biodiversité, la réduction des risques de catastrophe, l'économie océanique et la gestion des océans. La question du positionnement de la COI au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies et de la nécessité pour elle de disposer de ressources adéquates devient donc cruciale et doit en effet être résolue.</p> <p>À cet égard, comme le note aussi le rapport, la Décennie pour les sciences océaniques offre à la COI une importante occasion de jouer un rôle décisif. Mais cette chance va de pair avec le risque d'un échec visible, étant donné l'ampleur de l'entreprise. Néanmoins, le défi mérite d'être relevé car, sans la Décennie, la COI aurait été confrontée à un autre risque, celui de stagner et de céder de son leadership au profit d'autres organisations mieux dotées. C'est pourquoi la COI a saisi cette occasion de concevoir et lancer la Décennie, de la préparer efficacement, et d'en faire un levier.</p> <p>Le Secrétariat se félicite de l'appréciation positive qui est faite des activités traditionnelles de la COI en termes de « fonctions » : recherche, observations, données, systèmes d'alerte rapide (tsunamis), gestion de l'océan (aménagement de l'espace maritime, par exemple), évaluations et développement des capacités. Étant donné que cet enjeu nouveau que constitue la gestion de l'océan s'appuie de plus en plus sur la science, le Secrétariat anticipe une croissance rapide de toutes les fonctions existantes de la COI, et prévoit notamment la mise en place accélérée d'un système de données sur l'océan centré sur les utilisateurs, des avancées dans le domaine de la communication, la création d'un environnement axé sur la création et le partage de connaissances et la promotion des meilleures pratiques, à la lumière des recherches, des observations, des analyses et de la prospective.</p>	
Recommandations	Réponse de l'administration
<p><b>Recommandation 1 :</b> <b>Degré de priorité élevé</b></p> <p><i>D'ici à septembre 2022</i></p> <p>Donner suite à la demande exprimée par l'Assemblée de la COI à sa 30<sup>e</sup> session, en estimant les ressources nécessaires et en accélérant l'application des dispositions de l'article 10.4 des Statuts de la Commission de façon à optimiser le fonctionnement de la COI et à déterminer le cadre organisationnel le plus approprié au regard du rôle mondial qui est envisagé pour la COI dans la gestion de l'océan sur des bases scientifiques, ainsi que de ses attributions de chef de file de la Décennie pour les sciences océaniques.</p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>En 2019, l'Assemblée de la COI, réunie pour sa 30<sup>e</sup> session, a demandé au Secrétaire exécutif de lui présenter une vision de ce que devrait être une COI « optimale ». Du fait de la pandémie de COVID-19 et, plus encore, de l'intensité sans précédent des changements continus dans les questions touchant l'océan, notamment les relations entre océan et climat, la biodiversité marine en haute mer, le nouveau niveau de compréhension de la gestion de l'océan résultant des travaux du Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable et la perspective de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, la COI doit s'adapter à un cadre de travail, à des attentes et à des possibilités qui ne cessent d'évoluer et de s'amplifier. Le rapport d'évaluation va cependant l'aider à s'appuyer sur la somme des connaissances et des certitudes déjà acquises concernant les évolutions principales en matière de gestion de l'océan pour forger la vision requise. Celle-ci sera la première étape obligée du renforcement de la position de la COI au sein de l'UNESCO. Il est donc essentiel de dresser avant toutes choses un tableau clair des attentes des États membres, puis de déterminer quels sont les capacités et les moyens d'exécution de la COI, avant d'entreprendre d'évaluer ce que nécessitera la concrétisation, pleine ou partielle, de la vision ainsi définie et d'estimer les moyens requis à cet effet. Les États membres seront consultés en permanence tout au long de ce processus, avec le concours et sous la direction des membres du Bureau, et à la lumière des débats au sein du Conseil exécutif en 2022 et de l'Assemblée en 2023.</p>



<p>Adressée à : <i>Secrétariat de la COI et Secrétariat de l'UNESCO</i></p>	
<p><b>Recommandation 2 : Degré de priorité moyen</b></p> <p><i>D'ici à juin 2022</i></p> <p>Élaborer, en partenariat avec d'autres entités, un cadre de résultats de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en définissant clairement les objectifs, les objectifs intermédiaires, les indicateurs et les responsables au sein du système des Nations Unies et au-delà, aux fins du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Décennie.</p> <p><i>Adressée à : Secrétariat de la COI</i></p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>Le plan de mise en œuvre de la Décennie pour les sciences océaniques qui a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 75<sup>e</sup> session a clairement défini les objectifs de la Décennie. L'Assemblée générale en a pris note avec satisfaction. Il s'agit toutefois d'un document flexible, étant donné l'absence de ressources additionnelles au moment où a été entreprise son élaboration.</p> <p>Les étapes de la réalisation des objectifs différeront de celles d'un projet dont le financement est simple, telles qu'elles se présentent dans un diagramme de Gantt. En premier lieu, il faudra approuver les activités indispensables et déjà partiellement financées (34 programmes sont déjà approuvés) avant de procéder plus avant. Dans un deuxième temps, il s'agira de recenser et promouvoir les activités sous-financées mais nécessaires. Le montant total des sommes investies dans la Décennie sera chiffré en milliards de dollars des États-Unis. Une communauté sera créée pour encourager la coconception, la collaboration et la dotation en ressources.</p> <p>La recommandation insiste à juste titre sur la nécessité d'affiner la vision des effets attendus et du mécanisme d'établissement de rapports. Son application sera grandement facilitée par la constitution (en 2021) du Conseil consultatif pour la Décennie, qui sera chargé du processus de suivi et d'évaluation et de la coconception de futures orientations concernant les actions à mener pendant la Décennie, et aidera la COI à lancer et gérer des appels à activités en conséquence.</p> <p>Un cadre de suivi et d'évaluation a été élaborée et sera la base principale de ce travail.</p>
<p><b>Recommandation 3 : Degré de priorité moyen</b></p> <p><i>D'ici à juin 2022</i></p> <p>Déterminer comment l'UNESCO peut soutenir la Décennie.</p> <p><i>Adressée à : Secrétariat de la COI et Équipe de direction de l'UNESCO</i></p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>La recommandation 3 sera portée à l'attention de l'Équipe de direction de l'UNESCO. Il importe en effet de créer une unité de coordination de la Décennie dotée de moyens humains et matériels adéquats, de façon que les activités relatives à l'océan puissent être prises plus systématiquement en compte à l'UNESCO. Le Secrétaire exécutif fera un exposé à ce sujet lors de la retraite de l'Équipe de direction en septembre 2021. La principale proposition aura trait à l'extension de la collaboration intersectorielle aux fins de la Décennie.</p>
<p><b>Recommandation 4 : Degré de priorité élevé</b></p> <p><i>D'ici à juin 2024</i></p> <p>Examiner les options pour une plus ample utilisation de la base de données et de connaissances de la COI.</p> <p><i>Adressée à : Secrétariat de la COI</i></p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>La recommandation 4 est en cours d'application. Le fait que la Décennie soit axée sur les données et les connaissances représente un défi particulier. La COI a approuvé dans le cadre de la Décennie un programme majeur visant à créer un « jumeau numérique de l'océan ». La proposition du Secrétaire exécutif relative à l'élaboration d'un Rapport sur l'état de l'océan a été favorablement accueillie à la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée de la COI. Une conférence sur la contribution de la COI au travail de diffusion de données, par l'intermédiaire de la plate-forme d'information sur l'océan OceanInfoHub et du programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques est en préparation. Plusieurs efforts notables sont en cours, comme le service de surveillance de l'environnement marin de Copernicus (CMEMS), le volet océan du CMIP et un certain nombre de services océaniques mis en place au sein de la communauté du GOOS. Cette recommandation est utile pour la COI, du fait aussi de la nécessité d'enrichir l'écosystème des données océaniques avec des données prédictives.</p>

<p><b>Recommandation 5 :</b> <b>Degré de priorité élevé</b></p> <p><i>D'ici à juin 2022</i></p> <p>Explorer les moyens de s'assurer le concours additionnel de décideurs de haut niveau aux activités de la COI.</p> <p><i>Adressée à : Secrétariat de la COI</i></p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>La COI s'emploie avec les hauts responsables de l'UNESCO à identifier des ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO intéressés par les questions relatives à l'océan. Elle examinera attentivement les possibilités de mettre en place un forum des sciences et politiques océaniques. L'Alliance de la Décennie pourrait porter en elle des germes d'une telle initiative, même si sa mission est plutôt de mobiliser des ressources. Le forum devrait être piloté par les États membres car des contributions nationales seront nécessaires pour soutenir ce processus (en ce qui concerne notamment le personnel, les conférences). Une première étape pourrait consister à réaliser une étude de faisabilité afin de déterminer les possibilités (compte tenu de ce que plusieurs événements sont consacrés chaque année à la question) et l'éventuelle valeur ajoutée d'un tel forum, et d'explorer les financements et les modalités d'organisation (y compris un mécanisme pour prévoir quels États membres seraient susceptibles d'accueillir les événements). La dynamique créée par le Groupe de haut niveau pour une économie océanique durable pourrait ouvrir la voie à des initiatives similaires au forum proposé.</p>
<p><b>Recommandation 6 :</b> <b>Degré de priorité élevé</b></p> <p><i>D'ici à juin 2022</i></p> <p>Jouer un rôle moteur en ce qui concerne l'égalité des genres et l'avancement des femmes dans les sciences marines, en appuyant les efforts existants en matière de données, tels que le Rapport mondial sur les sciences océaniques par des actions spécifiques.</p> <p><i>Adressée à : Secrétariat de la COI en collaboration avec la Division pour l'égalité des genres de l'UNESCO</i></p>	<p><b>Acceptée</b></p> <p>Le Secrétariat souscrit pleinement à la recommandation tendant à promouvoir l'égalité des genres au sein de la COI et dans les activités en rapport avec les sciences océaniques. La COI peut jouer un rôle déterminant en ce qui concerne l'évaluation quantitative de l'équilibre entre les sexes. Toutefois, comme dans beaucoup d'autres entités partenaires, l'environnement traditionnellement plutôt masculin des activités relatives à l'océan et la composition de ce fait de l'équipe dirigeante de la COI, qu'il s'agisse des membres du Bureau comme des responsables du Secrétariat, représentent un obstacle. C'est encore un domaine dans lequel la Décennie peut induire des avancées, et le Secrétaire exécutif a approuvé en juin 2021 un programme s'inscrivant dans le cadre de la Décennie qui porte sur le leadership féminin dans les sciences océaniques. Les délibérations auxquelles ce programme donnera lieu pourrait aider la COI à établir un plan visant à améliorer l'égalité des genres et l'équilibre entre les sexes parmi ses effectifs à tous les niveaux.</p>